



*Pié bwa lafwa mò si zot  
pa ka wouzé'y épi bon dlo  
(d'après St Jacques II, 26)*

## *Paroles de Monseigneur Lefebvre*

Voilà ce que les parents chrétiens doivent demander à la Sainte Famille : que ses vertus soient pratiquées aussi dans leurs foyers.

Vertus chrétiennes, vertus qui rayonneront dans la Cité ; qui rayonneront autour d'eux.

Demandez au Bon Dieu et à la Sainte Famille de vous donner toutes les grâces dont vous avez besoin, pour sanctifier vos foyers.

8 janvier 1989

## LA VIE DE LA SAINTE FAMILLE

S'il convient de célébrer par des cantiques la naissance royale du Fils du Père souverain, la maison de David et les noms glorieux de cette lignée antique, il est cependant plus doux à l'Eglise de rappeler la petite maison de Nazareth et l'humble existence qu'on y mène. Qu'il est doux en effet de célébrer la vie obscure de Jésus !

Objet de choix d'un bienveillant conseil divin, la sainte Famille offre à l'attention de chaque chrétien, de quelque condition ou origine qu'il soit, un motif et un attrait puissants pour la pratique de toute vertu : les pères de famille tiennent en Joseph la règle la plus lumineuse de prévoyance et de vigilance paternelles ; les mères observent dans la Très Sainte Vierge, Mère de Dieu, le



modèle remarquable d'amour, de modestie, d'esprit de soumission et de foi parfaite ; quant aux enfants, ils trouvent en Jésus soumis à ses parents le type d'obéissance à admirer, à vénérer et imiter.

Quelqu'un est-il noble ? Qu'il apprenne de cette Famille de sang royal comment se modérer au faîte du bonheur et comment, dans la ruine, conserver sa dignité ; quelqu'un est-il riche ? Qu'il sache, instruit par Elle, combien la vertu est préférable à la richesse. D'autre part tous ceux qui, à notre époque surtout, s'aigrissent si amèrement de leurs maigres ressources familiales et de leur basse condition, ne manqueront pas, en contemplant les membres de cette sainte communauté, d'y puiser la raison d'aimer, et non de déplorer leur état.

Qu'il nous soit donné de pouvoir reproduire dans notre vie domestique toutes les vertus qui ont fleuri le foyer de la Sainte Famille ! Pour cela, mettons - nous à l'école de saint Paul :



« Revêtez-vous d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur et patience, vous supportant les uns les autres et vous pardonnant réciproquement, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre. Comme le Seigneur vous a pardonné, pardonnez-vous aussi. Mais surtout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. Et que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés de manière à former un seul corps, règne dans vos cœurs ; soyez reconnaissants. » Col. III

Epître du dimanche de la Ste Famille

Afin de nous y initier, voici une petite étude sur les vertus qu'il convient de pratiquer en société. Bon et saint Temps de Noël, bien chers fidèles ainsi qu'une bonne et sainte nouvelle année.

Père Mavel

## L'IMITATION DE LA SAINTE FAMILLE

Toutes les vertus morales se rapportent aux quatre vertus cardinales : prudence, justice, force et tempérance. Il existe un petit groupe de vertus, appelées sociales, se rapportant à la vertu de justice. En effet, elles aussi règlent les rapports avec le prochain. Mais elles diffèrent de la justice de deux façons :

- soit parce qu'il n'est pas possible de rendre à égalité au prochain en stricte justice. De ce groupe font partie les vertus de religion, de piété et d'ob-servance.

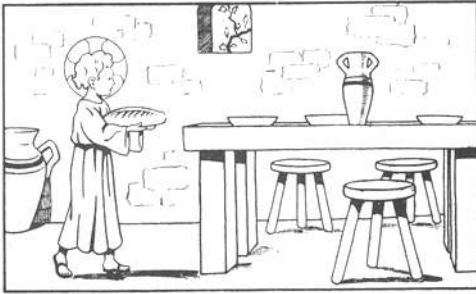
- soit parce qu'il n'y a pas d'urgence à rendre ce bien. Nous trouvons les vertus de gratitude, de vengeance (dans le sens de répression du mal), de franchise, de libéralité et d'affabilité.

Essayons de voir rapidement chacune de ces vertus afin d'en tirer du bien pour nos vies de famille, à l'exemple de la Sainte Famille. Bien entendu il ne s'agit pas d'en faire un traité exhaustif mais un léger survol afin de nous donner des idées d'efforts à accomplir.

La vertu de **religion** nous fait rendre à Dieu ce qui lui est dû. « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu » Lc. XX, 25. Les droits d'un être sont proportionnés à la place qu'il occupe et au rôle qu'il remplit. Or Dieu est notre Créateur, il a donc droit à la reconnaissance de notre dépendance. Cette dépendance peut être inconsciente chez un grand nombre de créatures, mais elle ne peut l'être pour nous qui sommes des créatures raisonnables. Cette reconnaissance de dépendance doit se manifester par la dévotion, c'est-à-dire l'empressement à accomplir les choses pour Dieu, la prière qui est l'élévation de l'âme vers Dieu sans passer par des formules toutes faites, le sacrifice, c'est-à-dire consentir à abandonner des choses légitimes pour l'honneur de Dieu.



La **piété filiale** nous fait rendre à nos parents et à notre patrie les biens qu'ils nous ont donnés, biens que nous ne pourrions jamais rendre à égalité. Le Bon Dieu nous a fait même un commandement de respecter et d'honorer nos parents. Il est possible que d'aucuns n'aient pas été à la hauteur de leur tâche, mais ne serait-ce que le don de la vie oblige à la reconnaissance et au respect car sans cela il nous serait impossible de connaître la béatitude du ciel. Quand à la patrie, c'est une famille élargie qui ne regarde pas le mode de gouvernement mais nos pères qui ont construit, préparé la terre qui nous accueille à notre naissance.



Le petit Jésus préparait la table.

**L'observance** c'est l'obéissance à nos supérieurs. Leur rôle est inférieur à celui de nos parents, cependant ces personnes ont un pouvoir donné par Dieu afin de pourvoir à l'organisation de la société et au développement de la vie humaine, tant naturelle que surnaturelle. Elle se manifeste par des marques de respect, de déférence et de reconnaissance.

Mais ce qui en est la plus grande manifestation est bien sûr l'obéissance, hommage effectif à l'autorité. En effet, puisque toute autorité vient de Dieu, toute obéissance remonte à lui et montre que nous lui sommes soumis. « Soumettez-vous à un être humain en vue de Dieu » dit saint Pierre dans sa 1<sup>ère</sup> épître.

**La gratitude** elle, nous aide à prendre conscience des bienfaits que Dieu nous accorde et surtout de leur gratuité. « Qu'avez-vous que vous n'avez reçu... » nous dit saint Paul. Bien entendu, il y a parfois des intermédiaires comme nos parents, des amis... Mais tout remonte toujours à Dieu. Surtout que tout bienfait est d'autant plus sujet à la gratitude qu'il nous est donné gratuitement. Ne sommes-nous pas plus reconnaissant à nos parents de tout ce qu'ils nous ont donné plutôt qu'à notre employeur versant le salaire tous les mois ?

Entendu le plus souvent dans un sens péjoratif, **la vengeance** est plutôt la répression par l'autorité légitime d'un mal afin de le réparer ou d'en neutraliser les mauvais effets. C'est une œuvre de justice car elle rend ses droits au Bien et permet le respect de la loi pour le bien de la société. La répression n'est donc pas du ressort de l'individu mais de l'autorité légitime d'une société, l'Etat ou la famille par exemple.



Si **la véracité** est une vertu annexe à la justice c'est parce qu'elle nous fait dire la vérité aux personnes à qui elle est due ou la manifester par nos actes. Une société ne pourrait tenir si elle permettait le mensonge, l'hypocrisie ou la dissimulation. Les membres n'auraient que méfiance les uns vis-à-vis des autres et toute vie sociale serait irrémédiablement compromise.

**L'affabilité** désigne l'agrément dans les paroles. Aucun rapport social ne serait possible si tout était dit ou montré de façon brutale. Nous le constatons tous les jours : dès que quelqu'un se met en colère, tout son entourage se renferme le temps de laisser passer l'orage et n'écoute absolument rien. Il faut donc que chacun y mette du sien, particulièrement dans les familles, afin que les rapports entre les membres soient les plus détendus possibles. La politesse, le savoir-vivre, la courtoisie sont des expressions de cette vertu d'affabilité.

Enfin, venons-en à **la libéralité**, vertu qui consiste à donner aux autres une part de nos biens. Les actes de cette vertu excluent toute recherche de compensation. Cependant, non content de faire du bien à celui qui reçoit ces biens, ces actes enrichissent la personne qui les posent. En effet, lui apprenant à se détacher des biens matériels, temporels, elle lui donne le goût de biens meilleurs, les biens surnaturels.

Voici donc un survol de ces vertus sociales. Vous constatez par vous-mêmes que si elles étaient observées, elles faciliteraient les relations entre les membres d'une même famille. Vous trouverez facilement dans la Sainte Ecriture des exemples pour chacune de ces vertus. A vous de les mettre en pratique !

Père de Courssou

## LA VIE DE LA SAINTE FAMILLE

La liturgie nous encourage fréquemment à imiter le beau modèle de la Sainte Famille de Nazareth, par les nombreuses fêtes célébrant les mystères de la vie de Jésus et de sa Très Sainte Mère. Il semble bon de donner ici quelques rappels sur la chronologie des événements que nous connaissons.

Tout d'abord les **fiançailles** de la Vierge Marie avec Saint Joseph, pour accomplir la Loi et garantir mutuellement leur virginité. Vient ensuite **l'Annonciation** de l'ange Gabriel à Marie et **l'Incarnation** du Fils de Dieu en elle (25 mars), puis la **Visitation** de Marie à sa cousine Elisabeth (2 juillet). Les évangiles nous décrivent après cela la **Nativité** de l'enfant Jésus à Bethléem (25 décembre).



Après quelques jours à lieu la **circconcision** où le nom de Jésus est imposé officiellement au nouveau-né (1<sup>er</sup> janvier). Quarante jours plus tard, le divin enfant est **présenté au temple** (2 février), conformément à la Loi. A cette occasion il est reconnu comme le Messie par le vieillard Siméon et la prophétesse Anne.

La Sainte Famille se trouve encore à Bethléem lorsque **les Mages** viennent adorer l'enfant Roi moins de deux ans après sa naissance (6 janvier). Suite à leur passage aura lieu le terrible **massacre des Saints Innocents** (28 décembre), obligeant Joseph, l'enfant et sa mère à **fuir en Egypte**.

À son retour d'Égypte, la Sainte Famille se retira à Nazareth. L'Enfant-Jésus y croissait et en sagesse, en âge et en grâce, devant Dieu et devant les hommes, et était soumis à Joseph et à Marie. À l'âge de douze ans, Jésus accompagna ses parents à Jérusalem pour la fête de Pâques, et à leur insu, il demeura **trois jours dans le temple**. Marie et Joseph le retrouvèrent au milieu des docteurs.

Cette vie bénie de la Sainte Famille s'achève avec la **mort très sainte de Joseph** entre les bras de la Vierge et de Jésus et avec le commencement de la vie publique de Jésus âgé de trente ans, aux **noces de Cana** (6 janvier).

Père Hachard

## PRIÈRE DU PAPE LÉON XIII À LA SAINTE FAMILLE

O très aimant Jésus, qui, par vos vertus ineffables et les exemples de votre vie domestique, avez sanctifié la Famille de votre choix sur cette terre, regardez avec clémence notre famille qui, prosternée à vos pieds, vous supplie de lui être propice. Souvenez-vous que cette famille vous appartient, parce que nous l'avons offerte et consacrée. Couvrez-la d'une bienveillante protection, arrachez-la aux périls, secourez-la dans les nécessités, accordez-lui un secours abondant, afin qu'elle persévère toujours dans l'imitation de votre Sainte Famille et que, fidèlement attachée, durant cette vie mortelle, à votre service et à votre amour, elle puisse enfin vous rendre d'éternelles louanges dans le ciel.

O Marie, très douce Mère, nous recourons à votre intercession, assurés que votre divin Fils exaucera vos prières.

Et vous aussi, glorieux Patriarche saint Joseph, secourez-nous par votre puissant patronage et confiez nos vœux aux mains de Marie, afin qu'elle les présente à Jésus-Christ.

Ainsi soit-il.



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ

### 8 décembre : engagements définitifs du père Hachard dans la FSSPX



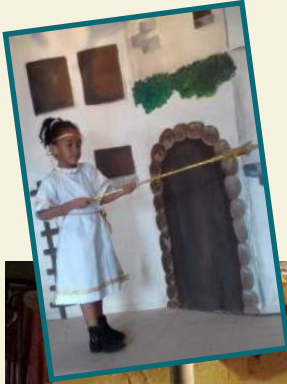
### Procession en l'honneur de l'Immaculée à Fort-de-France





## CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Jeudi 19 : Noël de l'école saint Dominique Savio de Fort-de-France



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ

Nouvel autel pour la chapelle de Pointe-à-Pitre, donné par l'école  
Saint-Joseph des Carmes  
(Carcassonne)



Ti grèn ka fè  
gro pié bwa



## CHRONIQUE DU PRIEURÉ

**La communauté du prieuré ND de la Délivrande vous souhaite un joyeux Noël et une bonne et sainte année 2020 !**



## CARNET PAROISSIAL

### Ont été régénérés par l'eau du Baptême

- . Andrew MARSOLLE le 14 décembre 2019 à la chapelle Notre-Dame de Guadeloupe
- . Sarah PETRO-DUFLEURANT et Myrlène RILCY le 24 décembre 2019 à la chapelle Notre -Dame de Guadeloupe

## NOS RENDEZ-VOUS DU MOIS

- Dimanche 12 janvier : Pour la solennité de l'Épiphanie collation après les messes
- Dimanche 19 janvier : Bénédiction à Fort-de-France des couples fêtant leur 25 et 50 ans de mariage
- Dimanche 2 février : Journée paroissiale au prieuré à l'occasion de la visite du supérieur de district

Pour joindre les pères : Père MAVEL : +590 690 12 53 55  
97p.martinique@fssp.x.fr Père BRUNET de COURSSOU : +596 696 06 03 88  
www.fssp.x-antillesguyane.com Père HACHARD : +596 696 01 62 52

## HORAIRES HABITUELS DES OFFICES AUX ANTILLES - GUYANE :



**MARTINIQUE** ☎ 05 96 70 04 67

Chapelle Notre-Dame de la Délivrande - 64, rue Moreau-de-Jonnès - 97200 Fort-de-France

**DIMANCHE :** 7h00 (messe basse)      **SEMAINE :** 6h30  
9h00 (messe chantée)

**EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :** les jeudis à 7h15 (chapelet)

**CONFESSIONS :** en semaine de 7h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

**DOCTRINE CHRÉTIENNE :** les mardis de 18h30 à 19h15 au prieuré

**CATÉCHISMES :** les mercredi de 14h30 à 16h30 au prieuré



**GUADELOUPE** ☎ 06 96 12 80 93

Chapelle Notre-Dame de Guadeloupe - 5, quai Lardenoy - 97110 Pointe-à-Pitre

**DIMANCHE :** 8h30 (messe chantée)      **VENDREDI :** 18h00      **SAMEDI :** 6h30

**EXPOSITION DU SAINT-SACREMENT :** samedi à 7h15 (chapelet)

**CONFESSIONS ET PERMANENCE :** samedi de 8h30 à 10h30 et le dimanche avant la messe

**CATÉCHISME :** samedi à 10h30 et 11h15



**GUYANE** ☎ 06 90 12 53 55

**PROCHAIN PASSAGE :** du jeudi 27 février au dimanche 1<sup>er</sup> mars

## POUR AIDER VOTRE PRIEURÉ À VIVRE :

**CHÈQUE à l'ordre de "FSSPX"** (reçu fiscal sur demande vous donnant droit à une réduction d'impôt de 66%).

Exemple : un don de 200€ vous donne droit à une réduction d'impôt de 132€ et vous coûte réellement 68€.

**VIREMENT** sur notre compte à La Banque Postale (virement automatique possible)

**IBAN :** FR10 2004 1010 2000 1151 0X01 729

**BIC :** PSSTFRPPDF

Les prêtres vous assurent de leurs prières reconnaissantes et de leur dévouement sacerdotal et vous informent qu'une messe mensuelle est célébrée aux intentions des bienfaiteurs et bénévoles du Prieuré et de l'école. **Merci et que Dieu vous bénisse !**